



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU MONT VALERIEN**

COMPTE RENDU DE RÉUNION

SÉANCE DU 16 février 2009

(affiché le 20 février 2009)

L'AN DEUX MILLE NEUF, LE 16 FEVRIER 2009, À 19 HEURES 30, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué le 10 FEVRIER 2009, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Christian DUPUY, son Président.

Étaient présents :

Monsieur DUPUY, Monsieur OLLIER, Monsieur LE CLEC'H, Monsieur COLON, Monsieur DEGNY, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Monsieur LAIDI, Madame DEMBLON-POLLET, Madame WESTERBERG-DUPUY, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur RESPAUT, Monsieur PERRIN, Monsieur BARBIER de la SERRE, Monsieur BONNE, Madame COHIER, Monsieur GAZIOT, Madame GUETTA, Madame HAMZA Nassera, Monsieur LANGLOIS D'ESTAINOT (à partir de la délibération n°10), Monsieur LARRAIN, Madame LAUTER, Monsieur LECLERCQ, Monsieur MAGNIN-LAMBERT, Monsieur MONTET, Monsieur PERRIN-BIDAN, Madame CAILLOUX, Madame DELOFFRE, Monsieur TESTUD, Monsieur VUILLOT, Monsieur AUDEBERT, Monsieur TROTIN, Madame ROUBY, Monsieur BOUDY (à partir de la délibération n°10), Madame HAMZA Henda, Madame de LAVALETTE, Madame FLORENNES, Monsieur ROCHERON, Monsieur IACOVELLI.

Excusés représentés :

Madame GUILLOU représentée par Monsieur DEGNY, Madame BEJEAN-LEBUISSON représentée par Monsieur DUPUY, Madame ROBERTI représentée par Madame LAUTER, Madame MEGRET représentée par Monsieur BONNE, Monsieur ROCHERON représenté par Monsieur IACOVELLI (à partir de la délibération n° 14/2009).

Absents excusés :

Madame GENOVESI.

Monsieur Président ouvre la séance à 19 heures 30 et procède à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Référence : 09/2009

Objet : INSTITUTION : approbation du procès verbal de la séance du 12 janvier 2009

40 voix pour, 1 abstention (Madame CAILLOUX)

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 janvier 2009.

Référence : 10/2009

Objet : FINANCES : budget primitif de la Communauté d'agglomération et budget primitif du service de l'assainissement, relatifs à l'exercice 2009

40 voix pour, 3 abstentions (Madame CAILLOUX, Messieurs ROCHERON et IACOVELLI), excepté sur la durée de l'amortissement des immobilisations concernant le budget d'assainissement : 41 voix pour et 2 abstentions (Messieurs ROCHERON et IACOVELLI).

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte le budget primitif de la Communauté d'agglomération ainsi que celui du service de l'assainissement relatifs à l'exercice 2009.

DECIDE de procéder à un vote des crédits par nature s'agissant du budget principal :

Chapitres	Libellés, chapitres	Montant(€)	Vote
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	1 447 500	40 pour, 3 abstentions
012	Charges de personnel	121 100	40 pour, 3 abstentions
014	Atténuations de produit	86 145 000	40 pour, 3 abstentions
65	Autres charges de gestion courantes	1 085 000	40 pour, 3 abstentions
022	Dépenses imprévues	1 562 400	40 pour, 3 abstentions
TOTAL		90 361 000	40 pour, 3 abstentions
RECETTES			
73	Impôts et taxes	50 247 000	40 pour, 3 abstentions
74	Dotations et participations	40 114 000	40 pour, 3 abstentions
TOTAL		90 361 000	40 pour, 3 abstentions

DECIDE de procéder au vote des crédits du budget d'assainissement :

Chapitres	Libellé des chapitres	Montant (€)	Vote
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	534 000	40 pour, 3 abstentions
012	Charges de personnel et frais assimilés	140 000	40 pour, 3 abstentions
66	Charges financières	332 700	40 pour, 3 abstentions
023	Virement de la section d'investissement	1 421 200	40 pour, 3 abstentions
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	714 100	40 pour, 3 abstentions
TOTAL		3 142 000	40 pour, 3 abstentions
RECETTES			
70	Vente de produits fabriqués, prestation de services marchands	2 895 300	40 pour, 3 abstentions
75	Autres produits de gestion courante	76 000	40 pour, 3 abstentions
76	Produits financiers	100 700	40 pour, 3 abstentions
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	70 000	40 pour, 3 abstentions
TOTAL		3 142 000	40 pour, 3 abstentions
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
23	Immobilisations en cours	1 681 000	40 pour, 3 abstentions
16	Emprunts et dettes assimilées	590 000	40 pour, 3 abstentions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000	40 pour, 3 abstentions
TOTAL		2 341 000	40 pour, 3 abstentions
RECETTES			
10	Dotation, fonds divers et réserve	205 700	40 pour, 3 abstentions
021	Virement de la section d'exploitation	1 421 200	40 pour, 3 abstentions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 100	40 pour, 3 abstentions
TOTAL		2 341 000	40 pour, 3 abstentions

FIXE ainsi qu'il suit les durées d'amortissement des immobilisations sur le budget annexe de l'assainissement:

- frais de recherche et de développement : 5 ans
- frais d'insertion : 5 ans
- matériel spécifique d'exploitation : 10 ans
- frais d'émission des emprunts : 30 ans
- réseau d'assainissement : 60 ans
- immobilisations générales, agencements, aménagements divers dans des constructions dont le service n'est pas propriétaire (réseaux) : 60 ans
- immobilisations générales, agencements, aménagements divers dans des constructions dont le service n'est pas propriétaire (bâtiments techniques) : 40 ans
- subventions d'équipement (reprises) : 60 ans.

DETERMINE ainsi qu'il suit le mode de calcul de la contribution pour les eaux pluviales :

- 35 % de l'ensemble des frais de fonctionnement (c/60,c/61 et c/62)
- 50 % des frais financiers et d'amortissement (c/66 et c/68)

Référence : 11/2009

Objet : FINANCES : vote du taux de taxe professionnelle unique et de la durée d'unification des taux des communes membres

40 voix pour, 3 abstentions (Madame CAILLOUX, Messieurs ROCHERON et IACOVELLI)

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

FIXE le taux communautaire de la taxe professionnelle pour 2009 à 14,60 %.

FIXE la durée d'unification des taux des communes membres à 5 ans.

Référence : 12/2009

Objet : FINANCES : attribution de compensation – fixation des montants provisoires et conditions de versements aux deux villes.

40 voix pour, 3 abstentions (Madame CAILLOUX, Messieurs ROCHERON et IACOVELLI)

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C V,

FIXE le montant prévisionnel de l'attribution de compensation, au titre de l'année 2009, à 86 144 948 €,

REPARTIT ce montant entre les communes comme suit :

- | | |
|-------------------|--------------|
| - Rueil-Malmaison | 56 079 363 € |
| - Suresnes | 30 065 585 € |

RAPPELLE que ce montant pourra être modifié en fonction des conclusions de la CLECT, le coût prévisionnel des charges transférées : Transports et Assainissement (eaux pluviales) ayant été déduit.

DECIDE que cette attribution sera versée par 12^{ème} aux Villes de Rueil-Malmaison et Suresnes, étant précisé que ce versement n'interviendra qu'en fonction des recettes effectivement perçues par la Communauté d'agglomération.

Référence : 13/2009

Objet : INSTITUTION : création de la commission des finances et affaires générales et désignation des représentants du Conseil communautaire en son sein.

A P'UNANIMITE,

Le Conseil communautaire,

Ayant entendu les explications du Président,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-22,

DECIDE de créer une commission des Finances et des Affaires Générales,

FIXE le nombre de conseillers siégeant au sein de cette commission à 12 (dont le Président et le 1^{er} Vice-président ou son représentant),

DESIGNE les membres ci-après au sein de ladite commission :

- Christian DUPUY
- Patrick OLLIER
- Guillaume BOUDY
- Joël-Louis COLON
- Denis GABRIEL
- Cécile GUILLOU
- François JEANMAIRE
- François LE CLEC'H
- Jean-Luc LECLERCQ
- Daniel MONTET
- Bertrand ROCHERON
- Xavier IACOVELLI

Référence : 14/2009

Objet : INSTITUTION : commission d'appel d'offres, création et élection des représentants du Conseil communautaire.

A P'UNANIMITE,

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-22,

VU le Code des Marchés Publics,

APPROUVE la création de la Commission d'appel d'offres,

PRECISE que Monsieur le Président, ou son représentant, préside de droit cette commission,

ELIT les membres ci-après de la commission d'appel d'offres issus de la liste :

Membres titulaires :

- Patrick OLLIER
- Monique BOUTEILLE
- François JEANMAIRE
- Claude LAUTER
- Philippe TROTIN

Membres suppléants :

- Carine GUETTA
- Amirouche LAIDI
- François LE CLEC'H
- Anne ROUBY
- Xavier IACOVELLI

Référence : 15/2009

Objet : INSTITUTION : commission des délégations de service public, création et élection des représentants du Conseil communautaire.

A L'UNANIMITE,

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5,

APPROUVE la création de la commission de délégations de service public,

PRECISE que Monsieur le Président, ou son représentant, préside de droit cette commission,

ELIT en qualité de membres de la commission de délégations de service public :

Membres titulaires :

- Patrick OLLIER
- Annick DELOFFRE
- Amirouche LAIDI
- Claude LAUTER
- Gisèle CAILLOUX

Membres suppléants :

- Cécile GUILLOU
- Henda HAMZA
- Jean-Pierre RESPAUT
- Dominique VUILLOT
- Philippe TROTIN

Référence : 16/2009

Objet : INSTITUTION : commission consultative des services publics locaux, création et désignation de l'ensemble de ses membres.

A L'UNANIMITE,

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1413-1 ;

DECIDE de la création de la commission consultative des services publics locaux.

FIXE à 10 le nombre de représentants titulaires de l'Assemblée délibérante (dont le président et le 1^{er} Vice-président) et à 4, celui des représentants des associations locales titulaires. Le nombre de membres suppléants est fixé dans les mêmes conditions.

DESIGNE en tant que :

Membres titulaires de l'assemblée délibérante :

- Christian DUPUY
- Gérard AUDEBERT
- Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT
- Jean-Christian LARRAIN
- Béatrice de LAVALETTE
- François LE CLEC'H
- Alain MAGNIN-LAMBERT
- Jean-Pierre RESPAUT
- Gisèle CAILLOUX
- Philippe TROTIN

Membres suppléants de l'assemblée délibérante :

- Patrick OLLIER
- Nathalie COHIER
- Loïc DEGNY
- Annick DELOFFRE
- Isabelle FLORENNES
- Cécile GUILLOU
- Isabelle MEGRET
- Dominique VUILLOT
- Bertrand ROCHERON
- Xavier IACOVELLI

Représentants des associations locales titulaires :

- C2A
- La Croix Rouge Française délégation Rueil-Malmaison
- Carrefour du bénévolat
- UFC Que choisir

Représentants des associations locales suppléantes :

- Coup de Pouce
- La Protection Civile
- Accueil Loisirs Suresnes
- La Croix-Rouge française délégation de Suresnes

Référence : 17/2009

Objet : INSTITUTION : création de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées.

A L'UNANIMITE,

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2143-3 ;

DECIDE de la création de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

FIXE à 10 le nombre de représentants de l'Assemblée délibérante (dont le Président ou le 1^{er} Vice-président) et à 4, celui des représentants des associations locales et 4 celui des représentants d'associations représentant les personnes handicapées.

PRECISE que Monsieur le Président désignera par arrêté les membres suivants de la commission proposés au Conseil :

Membres de l'assemblée délibérante :

- Christian DUPUY
- François LE CLEC'H
- Jean-Christian LARRAIN
- Pascal PERRIN
- Rita DEMBLON-POLLET
- Aline BEJHEAN-LEBUISSON
- Nassera HAMZA
- Gunilla WESTERBERG-DUPUY
-

Associations d'usagers

- SANTHAR
- CROIX DE MALTE
- association Cécile Sala,
- Union locale des retraités CFDT de Suresnes, Nanterre et environs

Associations représentant les personnes handicapées :

- APEI
- APEDV
- association des Paralysés de France, section des Hauts-de-Seine,
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques des Hauts-de-Seine (UNAFAM 92)

Référence : 18/2009

Objet : FINANCES : Modalités de fonctionnement de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

39 voix pour, 4 abstentions (Madame CAILLOUX, Messieurs TROTIN, ROCHERON, IACOVELLI)

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-8,

ADOpte les principes de fonctionnement de la CLECT présentés dans la délibération.

PRECISE qu'un règlement sera ultérieurement adopté par la commission et communiqué au Conseil communautaire.

Référence : 19/2009

Objet : AFFAIRES GENERALES : convention entre le représentant de l'Etat et la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien vue de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

A L'UNANIMITE,

Le Conseil communautaire,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005, relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité ;

DECIDE de conclure une convention avec le Préfet des Hauts-de-Seine en vue de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

INDIQUE que cette convention est conclue pour un an et sera renouvelable par reconduction expresse.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée.

La séance est levée à 20 h 35.

**Pour le Président absent
Le premier Vice-Président**


Patrick OLLIER